

Caisse de compensation du canton du Valais

La Caisse de compensation du canton du Valais est un établissement autonome de droit public. Depuis 1948, elle est en charge de l'application des lois fédérales concernant l'assurance-vieillesse et survivants, les allocations pour perte de gain et les allocations familiales. D'autres prestations à la clientèle et à la population se sont rajoutées par la suite, découlant notamment de la législation cantonale, telles que les prestations complémentaires ou la réduction de primes maladie. Pour poursuivre dans notre orientation client, nous cherchons un-e

CHEF-FE DU SERVICE DES PRESTATIONS

Vos missions

Vous appliquez les législations fédérales et cantonales en matière de prestations AVS/AI/PC, ainsi que les dispositions liées aux autres législations du ressort de la Caisse de compensation.

Vous conduisez le personnel du service (40 personnes) selon les dispositions stratégiques et opérationnelles de la Direction, à laquelle vous appartenez et dont vous assurez un relais efficace, collégial et motivant.

Votre profil

Vous disposez d'une formation supérieure ou d'une haute école (brevet fédéral en assurances sociales, bachelor, master ou formation jugée équivalente).

Vous justifiez d'une expérience confirmée dans le management d'une grande unité.

Vous avez une expérience ou des connaissances dans le domaine des prestations AVS/AI/PC.

Votre motivation est forte pour orienter vos actions et celles de vos collaborateurs et collaboratrices sur le service à la clientèle.

Votre loyauté dans votre rôle de cadre est reconnue.

Vous maîtrisez les outils informatiques usuels.

Le lieu de travail est à Sion. Langue maternelle française ou allemande, très bonnes connaissances de la 2^e langue officielle. Entrée en fonction : à convenir. Les dossiers de candidature accompagnés des documents usuels avec photo devront parvenir à M. Didier Combe, responsable RH, tél. 027 324 94 06, avenue Pratifori 22, case postale 287, 1951 Sion, ou par e-mail : didier.combe@avs.vs.ch jusqu'au **lundi 10 mars** au plus tard (date du timbre postal).